

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 31 Janvier 2023
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20230203-002955-DE

Date de télétransmission : 02/01/2023

Date de réception préfecture : 03/02/2023

GF/EB Le Mardi 31 Janvier 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 25 Janvier 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

N° 002955

**Service des sports –
Tarifs 2023**

Affiché le :

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs communaux ci-après, relatifs aux prestations sportives et de loisirs pour l'année 2023.

Il convient de préciser que ces tarifs tiennent compte de :

- la nécessité de maintenir les tarifs pratiqués en 2022, malgré la hausse des coûts de fonctionnement, pour ne pas impacter le pouvoir d'achat de la population.
- la forte baisse de participation à l'aquagym, contrairement aux années précédentes qui comptaient deux fois plus d'adhérents par créneaux. Les doléances et remarques des administrés montrent que le tarif au semestre reste trop élevé. Une baisse du tarif est donc proposée.
- la possibilité de régler les abonnements annuels et les adhésions au semestre en deux ou trois règlements.
- la suggestion de pouvoir accéder à l'aquagym à la séance sans être obligé de prendre une adhésion au semestre afin de faciliter l'accès à cette activité.
- la création d'une nouvelle activité « l'aqua-training », répondant aux

attentes et demandes de la population. Activité qui s'organise sur un circuit composé de trois à quatre ateliers de renforcement musculaire et d'activités cardio-respiratoires.

- la nécessité d'établir un tarif, en fonction du Quotient Familial, pour les enfants inscrits à l'Ecole Municipale des Sports (EMS), les mercredis après-midi. La gratuité ayant pour effet un fort taux d'absentéisme allant jusqu'à 50%.
- des demandes d'utilisation des équipements sportifs de clubs sportifs ou autres associations non aptésiens. Un tarif horaire vient compléter le tarif forfaitaire d'occupation à la journée.
- l'obligation de restituer l'espace buvette de la piscine de Viton en parfait état, après sa mise à la disposition auprès d'une association sportive pour la saison estivale, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Une caution ménage sera donc demandée au bénéficiaire en cas de non-respect de ses obligations.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002955-49
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

TARIFS 2023 - ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

PISCINE MUNICIPALE DE PLEIN AIR QUARTIER VITON	2021	2022	Proposition 2023	Variation
Entrée piscine - 16 ans	2,00	2,00	2,00	0,00%
Entrée piscine + 16 ans	3,00	3,00	3,00	0,00%
Enfants - 5ans (centres de loisirs, associations...)	1,00	1,00	1,00	0,00%
Entrée piscine - 16 ans clients camping les Cèdres, sur présentation du ticket camping, indiquant la saison en cours	1,00	1,00	1,00	0,00%
Entrée piscine + 16 ans clients camping les Cèdres, sur présentation du ticket camping, indiquant la saison en cours	1,50	1,50	1,50	0,00%
Entrée piscine + 16 ans, étudiant au campus connecté sur présentation de sa carte étudiant avec photo d'identité et en cours de validité		1,50	1,50	0,00%
Abonnement saison - 16 ans	36,00	36,00	36,00	0,00%
	2021	2022	2023	
Abonnement saison + 16 ans	58,00	58,00	58,00	0,00%
Carte 10 entrées - 16 ans	18,00	18,00	18,00	0,00%
Carte 10 entrées + 16 ans	27,00	27,00	27,00	0,00%
Attestation épreuves de natation	2,00	2,00	2,00	0,00%
Manifestations (nocturnes, animations exceptionnelles...)	1,00	1,00	1,00	0,00%
Mise à disposition de la piscine auprès des Maîtres-Nageurs (MNS) municipaux, en dehors des horaires d'ouverture, afin d'y proposer des activités ludiques et sportives, conformément à la convention établie en juin 2022, délibération n°1071 (tarif horaire)		7,00	7,00	0,00%
Caution : mise à disposition buvette en cas de dégradation	300,00	300,00	300,00	0,00%
Caution : ménage buvette fin de saison			80,00	
GRATUITÉS PISCINE DE VITON				
Enfants - 5 ans, hors centres de loisirs, associations...				

Membre titulaire de la carte du COS sur présentation de sa carte personnelle avec photo et à jour de sa cotisation. Accès entre 12h et 14h en juin, entre 10h et 14h juillet/août. Les autres membres mentionnés sur la carte doivent s'acquitter de leur droit d'entrée.

Sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers municipaux, 2ème REG dans le cadre de leur fonction (durant leur service, entre 12h et 14h en juin, 10h à 14h juillet/août sur présentation de leur carte professionnelle avec photo).

PISCINE COUVERTE DU LYCÉE	2021	2022	2023	
TARIFS APTESIENS				
Entrée piscine - 16 ans		2,00 €	2,00 €	0,00%
Entrée piscine + 16 ans		3,00 €	3,00 €	0,00%
Carte 10 entrées + 16 ans		27,00 €	27,00 €	0,00%
Abonnement annuel - 16 ans (accès aux 2 espaces aquatiques) valable de janvier à décembre		180,00 €	180,00 €	0,00%
Paiement échelonné en 3 fois - Abonnement annuel - 16 ans : 180€			60,00 €	
Abonnement annuel + 16 ans (accès aux 2 espaces aquatiques) valable de janvier à décembre		240,00 €	240,00 €	0,00%
Paiement échelonné en 3 fois - Abonnement annuel + 16 ans : 240€			80,00 €	
AQUAGYM ou AQUA-TRAINING inscription par semestre (cours 1h/semaine)		140,00 €	120,00 €	
Paiement échelonné en 3 fois : aquagym ou aqua-training le semestre : 120€			40,00 €	
Séance AQUAGYM ou AQUA-TRAINING (1 heure) sur réservation			9,00 €	
TARIFS NON APTESIENS				
	2021	2022	2023	
Entrée piscine - 16 ans		3,00 €	3,00 €	0,00%
Entrée piscine + 16 ans		4,50 €	4,50 €	0,00%
Carte 10 entrées + 16 ans		40,50 €	40,50 €	0,00%
Carte 10 entrées - 16 ans		27,00 €	27,00 €	0,00%
Abonnement annuel - 16 ans (accès aux 2 espaces aquatiques) valable de janvier à décembre		270,00 €	270,00 €	0,00%
Paiement échelonné en 3 fois - Abonnement annuel - 16 ans : 270€			90,00 €	
Abonnement annuel + 16 ans (accès aux 2 espaces aquatiques) valable de janvier à décembre		360,00 €	360,00 €	0,00%
Paiement échelonné en 3 fois - Abonnement annuel + 16 ans : 360€			120,00 €	
AQUAGYM ou AQUA-TRAINING inscription par semestre (cours 1h/semaine)		210,00 €	190,00 €	-9,52
Paiement échelonné en 2 fois : aquagym ou aqua-training le semestre : 190€			95,00 €	
Séance AQUAGYM ou AQUA-TRAINING (1 heure) sur réservation			14,00 €	
Enfants - 5ans (centres de loisirs, associations...). Tarif par enfant.			1,00 €	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002955-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

GRATUITÉS PISCINE DU LYCÉE				
Enfants - 5 ans, hors centres de loisirs, associations...				
Associations natation, triathlon, plongée, sur les créneaux attribués, et sur présentation de leur carte d'adhérent avec photo et à jour de leur cotisation.				
Membre titulaire de la carte du COS sur présentation de sa carte personnelle avec photo et à jour de sa cotisation, durant les créneaux publics. Les autres membres mentionnés sur la carte doivent s'acquitter de leur droit d'entrée.				
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) - NATATION	2021	2022	2023	
Inscription septembre à janvier ou février à juin (hors vacances scolaires) 1h/semaine				
Inscription enfants domiciliés à Apt (QF : Quotient Familial)				
QF>1196	40,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00%
596<QF<1196	35,00 €	35,00 €	35,00 €	0,00%
0<QF<596	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00%
Tarifs inscription enfants domiciliés hors Apt				
QF>1196	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00%
596<QF<1196	45,00 €	45,00 €	45,00 €	0,00%
0<QF<596	40,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00%
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) - NATATION/TERRESTRE, les mercredis après-midi pour une année scolaire (hors vacances scolaires), dans le cadre du contrat de ville. 3h/semaine.	2021	2022	2023	
QF>1196			40,00 €	
596<QF<1196			35,00 €	
0<QF<596			30,00 €	
MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (associations, groupes scolaires élémentaires, autres organismes non aptésiens)	2021	2022	2023	
Location piscine de la cité scolaire (1h), avec personnel municipal d'encadrement et de surveillance	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%
Location piscine de la cité scolaire (1h), sans personnel municipal. Encadrement et surveillance assurés par une personne titulaire des diplômes d'Etat requis.			40,00 €	
Location gymnases (1h)	19,00 €	19,00 €	19,00 €	0,00%
Forfait location complexe sportif de Bosque ou Viton (terrains, vestiaires, sanitaires, buvette, gardiennage)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00%
Location d'un terrain de sport (1h)			30,00 €	
Caution pour mise à disposition des installations sportives en cas de dégradation	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00%
MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AUPRÈS DES COLLÉGIENS DES ETABLISSEMENTS D'APT (PUBLIC ET PRIVÉ)	2021	2022	2023	
Conformément à la décision du Conseil Municipal n°1035 du 20-08-2021. Tarifs applicables jusqu'au 31/08/2026				
Équipements non couverts (stades, plateaux sportifs...)	8,70 €	9,00 €	9,00 €	0,00%

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20230203-002955-DE

Date de télétransmission : 03/02/2023

Date de réception préfecture : 03/02/2023

Equipements couverts (gymnases, salles de sport)	10,90 €	15,00 €	15,00 €	0,00%
Piscine couverte	43,30 €	50,00 €	50,00 €	0,00%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE ET AUTORISE le Maire à faire appliquer les tarifs proposés pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002955-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET**

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

